



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 06/07/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 19	
Présents : 15	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> Mme HEBRARD Magali, M. DEVISE Michaël, M. SOUCHE Pascal, Mme BONNET Lucie, M. PACCOUD François, M. BETHUNE Christian, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme SAHMAN Virginie, Mme DE TORRES Carole, M. MATA-VERSET Michaël, Mme LIONNETON Leslie, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GUILLAUME Kévin, Mme DESBOS-THEURET Jessica
<u>Date de convocation</u> 02/07/2026	<u>Procuration(s) :</u> Mme PRAS Aurélie donne pouvoir à M. DEVISE Michaël, Mme VACHER Marion donne pouvoir à Mme BONNET Lucie, M. DEVISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie, M. VERCASSON Christophe donne pouvoir à M. GUILLAUME Kévin
<u>Date d'affichage</u> 02/07/2026	
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme VACHER Marion, M. DEVISE Stéphane, Mme PRAS Aurélie, M. VERCASSON Christophe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PACCOUD François

Numéro interne de l'acte : 2026-47

Objet : CCRC : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur : Monsieur François PACCOUD

Dans le cadre du régime fiscal de la communauté de communes, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être mise en place pour calculer l'attribution de compensation des communes.

Conformément à la délibération du conseil communautaire, la commune de CORNAS doit désigner 2 représentants, pour siéger au sein de cette commission, comme les autres communes de plus de 1000 habitants.

510

- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui prévoit que soit mise en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT, chargée de calculer l'attribution de compensation des communes
- Vu la délibération 2026-085 du conseil communautaire en date du 22 avril 2026, relative à la composition de la CLECT,
- Considérant la nécessité de désigner 2 représentants de la commune de CORNAS pour siéger au sein de cette commission,

Le Conseil Municipal,
Monsieur le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : De désigner comme représentants de la commune de CORNAS au sein de la CLECT :

- Madame Magali HEBRARD
- Monsieur Pascal SOUCHE

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. PACCOUD François

La Maire,
Mme HEBRARD Magali



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr